

Instructions pour nos clients :

1. **L'utilisateur (ou ses cohabitants) ne tousse pas, n'est pas malade, n'a pas les symptômes du covid-19 (toux ou mal de gorge ou fièvre ou diarrhée), sinon il annule impérativement !**
2. S'il annule à moins de 48 heures, il paie les heures de prestations.
3. L'utilisateur doit organiser un lieu de travail sûr :
 - L'aide-ménagère a la possibilité de se laver les mains, d'utiliser une serviette propre, un désinfectant (par exemple javel 10 * dilué avec de l'eau) et bien sûr tous les matériaux et produits de nettoyage.
 - L'utilisateur veille à ce que le lieu de travail soit très bien ventilé, avant même l'arrivée de l'aide-ménagère. Si ventilation mécanique, elle est utilisée au maximum.
 - Lors du nettoyage, l'utilisateur évite tout contact avec l'aide-ménagère. Si la maison le permet, l'utilisateur se trouve dans une pièce séparée pendant son travail. Si cela n'est pas possible, la distance maximale réalisable sera respectée. Si une distance d'au moins 1,5 mètre n'est pas possible, les travaux ne peuvent pas être effectués.
4. Les titres-services sont préparés à l'avance pour éviter tout contact personnel. Il est **absolument recommandé d'utiliser les titres-services électroniques.**

Instructions pour nos aide-ménagères :

1. Elle se lave les mains avant, après et régulièrement (savon ou gel) (essuie-main propre ou en papier qu'elle jette dans un sac/poubelle fermé).
Avant et après elle désinfecte poignées de porte, interrupteurs, téléphones, surfaces telles que la table, l'évier, la télécommande, ... et dans la plomberie (certainement le bouton de chasse d'eau, le repose-main, le robinet, ...)
 - Elle ne se touche pas le visage,
 - Elle met des gants,
 - Elle utilise des mouchoirs en papier qu'elle jette dans un sac/poubelle fermé, ensuite elle se lave les mains.
 - Elle tousse ou éternue dans son coude
 - Elle se tient toujours à minimum 1m50 (mais reste seule de préférence). Si pas possible, elle ne travaille pas.
2. En cas de doute (maison, personnes...) elle contacte son entreprise

Si les conditions ne sont pas sûres, elle informe son entreprise et quitte les lieux.

Si elle se sent malade, **elle quitte les lieux et avertit l'entreprise** et contacte un médecin (et respecte strictement ses instructions)

3. En transport public, elle prend un maximum de distance avec les autres voyageurs.